

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 28 (1956)

Heft: 12

Artikel: L'indispensable silence

Autor: Lem., F.-H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124584>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INDISPENSABLE SILENCE

Ce titre pourra surprendre. Et cependant, pris dans sa signification positive ou métaphorique, le silence n'est-il pas un élément de beauté? Toute grande œuvre est silence. Elle produit sur notre sensibilité cette impression de détente psychique qui nous délivre de toutes les sollicitations contingentes. Elle nous projette dans un absolu qui exclut l'agitation, les efforts désordonnés, nous procure une quiétude de l'âme qui se repose et se refait dans une délectation heureuse, une activité intérieure sans résistance et sans obstacle, une plénitude d'autant plus effective que l'œuvre qui s'offre à sa contemplation est plus parfaite.

Le silence n'est pas ce qu'imaginent tant de pauvres gens qu'emporte le rythme infernal et stupide de notre civilisation mécanique restée à un stade qu'on peut qualifier d'archaïque parce que mal adaptée encore aux véritables besoins de l'homme. Le silence n'est pas l'absence de vie, le néant. Le silence, qu'un fin psychologue a défini « un équilibre de bruits », est un état harmonieux dans lequel l'homme doit se trouver pratiquement accordé avec son milieu ambiant. Le bruit, terme péjoratif, exprime ce qu'il y a de discordant, d'excessif, de blessant dans l'ambiance sonore. Une musique, pour peu que vous cédiez à son pouvoir et qu'elle vous parvienne en des conditions normales, n'est jamais un bruit. Elle peut sembler telle à une certaine catégorie d'êtres, atteints d'*idiotie musicale*, pour lesquels toute musique reste un assemblage de sons discordants, qui les incommode au même titre que ceux d'une ferraille ou de claquement de porte inopportun.

Le bruit, fléau moderne

Le silence considéré comme l'absence de bruits parasites, extérieurs à ses préoccupations, le silence est pour l'homme une nécessité physiologique et psychologique. Le bruit qui résulte de toutes les servitudes mécaniques de la vie moderne, particulièrement de l'usage immodéré et sans correctifs suffisants des engins à moteur, est devenu un véritable fléau, un péril grave dénoncé par toutes les autorités médicales, particulièrement par les médecins hygiénistes qui s'intéressent aux réalités de la vie quotidienne beaucoup plus qu'à des problèmes théoriques ou occasionnels.

Des campagnes ont été entreprises dans la presse, à la radio, des mesures timides et notoirement insuffisantes ont été prises par les pouvoirs publics afin d'enrayer le mal. Mais il subsiste et s'aggrave un peu plus tous les jours et risque, si l'on n'y prend garde, de causer de graves perturbations dans la santé, l'équilibre de toute la population urbaine de notre pays, menaçant de s'étendre aux campagnes avec le développement de la motorisation agricole, l'extension de la navigation aérienne et celle des transports routiers sillonnant les districts ruraux les plus reculés et qui devraient être les plus tranquilles.

Le problème du silence ou plus exactement celui de la « défense et de la lutte contre le bruit » est un problème d'ordre général intéressant tous les secteurs de la vie publique et qui devrait faire l'objet des préoccupations d'un gouvernement digne de ce nom. Mais ce

n'est pas sous l'angle de l'hygiène collective que nous voulons l'envisager mais sous celui à la fois plus restreint et plus haut de la vie de l'esprit et particulièrement des activités artistiques qui sont ses manifestations les plus expressives et les plus délicates.

Le silence, indispensable facteur spirituel

La lutte contre le bruit et les mesures de défense préliminaire que cette lutte comporte doivent prendre place dans une politique des beaux-arts. Il importe qu'à défaut de mesures d'ordre général, cependant si souhaitables et devenues si nécessaires, en marge même de ces mesures en admettant qu'elles soient prises, des mesures plus rigoureuses encore soient envisagées et prises pour protéger les lieux consacrés à la vie de l'esprit et particulièrement à la vie esthétique. Et là il y a beaucoup à faire. Nombre de mesures utiles pourraient être prises par les autorités administratives, ministres intéressés, préfets, administrateurs municipaux, directeurs de musées, d'écoles et cela avec le concours de tous les gens de bon sens et de bonne volonté.

Toutes ces mesures doivent tendre à créer en tous les lieux consacrés à la contemplation, à l'étude ou à la création une quiétude particulière. Ces mesures, outre leur portée directe, auraient encore pour effet d'améliorer les conditions de vie générale dans la cité. Ce qui fait le plus défaut à nos grandes villes actuelles, ce sont précisément ces lieux de refuge, de détente où les nerfs surmenés de leurs habitants puissent trouver avec certitude un répit momentané. Il n'est plus à Paris même un seul parc, un seul jardin, un seul édifice public, église, musée, bibliothèque... où l'on soit assuré d'une quiétude parfaite, où le silence ne soit pas constamment troublé soit par les bruits les plus immédiats de la circulation proche, soit par la rumeur grondante de la ville.

La suppression des avertisseurs sonores, pour laquelle nous avons fait ardemment campagne, fournissant à la Préfecture de police les arguments qui pouvaient non seulement justifier cette indispensable mesure (qui devrait sans plus tarder être étendue à toutes les villes de France sans aucune exception) mais aller à l'encontre de toutes les objections tendancieuses ou stupides de certains usagers.

Les mesures d'ordre général

Combien de fois visitant en bordure d'une artère à grande circulation, à l'intérieur d'une agglomération grande ou petite, une église, un monument ancien, un musée ou même circulant à travers les rues d'un quartier archéologique dont chaque aspect, chaque façade requiert l'attention, combien de fois n'avons-nous pas été incommode par l'appel strident et répété des avertisseurs, d'autant plus incommode que leur suppression dans le département de la Seine a déjà créé chez tous les Parisiens une exigence psychologique nouvelle.

Il serait cependant si simple, à défaut d'arrêté général interdisant l'usage de l'inutile et dangereux avertisseur dans toutes les agglomérations, de créer par apposition de signaux spéciaux (ils existent désormais dans la nou-

velle signalisation routière internationale) des « zones de silence », des périmètres de protection qui s'étendraient autour des églises, des musées, des centres d'étude, des bibliothèques, des jardins, des hôpitaux. L'Administration des beaux-arts devrait insister auprès des pouvoirs publics et des autorités responsables pour l'application et la généralisation de telles mesures. Il est inconcevable qu'elle n'y ait pas encore songé et que de telles mesures n'aient pas été prises.

Mais il faut aller plus loin. En attendant que de nouvelles et non moins indispensables mesures aient été prises afin de réduire considérablement par l'obligation de silencieux efficaces le bruit des véhicules à moteur, mesure de salut public et qui, avec un peu de compréhension et de bonne volonté, l'accord des constructeurs et celui des usagers, pourrait intervenir dans un délai de quelques mois, il faut, si besoin est, opérer dans l'immédiat des détournements de circulation, interdire les stationnements avec tous les inconvénients qu'ils comportent auprès des édifices classés. Le parvis de nos cathédrales, les cours de nos palais ne sont pas des garages, des gares routières où peut régner un vrombissement perpétuel de moteurs, de véhicules en train de démarrer ou de se livrer à de laborieuses manœuvres.

Voilà pour les mesures extérieures d'ordre général les plus urgentes et les plus faciles à réaliser. Il y en a d'autres nécessitant des transformations techniques plus importantes et plus difficiles sinon plus onéreuses. Il y a l'emprise terrible exercée par les voies de chemins de fer, qui pénètrent au cœur de nos cités, qu'elles ont pendant trois quarts de siècle enfumées et troublées par leur vacarme, dont leurs convois se succèdent à des rythmes hallucinants sur certains grands itinéraires dans le bruit, la fumée, les sifflements, franchissant des ponts à tablier métallique non insonorisés en bordure des agglomérations et des banlieues suburbaines. Il y a, à Paris, le scandaleux et archaïque chemin de fer métropolitain, qui depuis cinquante ans devrait rouler sur bandages caoutchoutés ou pneumatiques et cesser d'ébranler dix mille immeubles secoués par un perpétuel séisme, incommoder gravement un quart de la population habitant ou séjournant dans ces immeubles en bordure des grandes artères.

Quand on réfléchit à tant d'inconcevables négligences, au mépris qu'elles supposent à l'égard de l'homme, de l'homme assiégré perpétuellement par de si pénibles servitudes auxquelles il ne peut échapper que par un simulacre d'adaptation — en fait une inconscience systématique qui l'avilit, le diminue psychologiquement sans que son organisme cesse d'en accuser les effets — on est stupéfait de notre barbarie, d'une brutalité que nous considérons comme le signe d'une civilisation supérieure et d'un progrès technique dont elle n'est que le triste revers. Servir n'est pas asservir. Et les machines dont nous sommes si fiers ne devraient être que de fidèles et discrets serviteurs, obéissant à nos injonctions, s'effaçant à notre désir et non les terribles engins qui nous commandent et nous écrasent.

L'inconscience des milieux dirigeants et des prétendues élites est stupéfiante sur ce point. Ecrivant récemment au cardinal-archevêque de Paris pour lui dénoncer les méfaits du bruit et l'absence de toute quiétude dans la plupart des églises de son diocèse, lui demander de bien vouloir s'associer et associer son clergé à la lutte qui s'impose contre ce fléau, qui fait courir les plus graves dangers à la santé et à la spiritualité de l'homme,

nous avons reçu une réponse évasive, un acquiescement de pure forme assorti d'excuses sur les habituelles difficultés financières interdisant toute mesure d'ordre pratique parce qu'onéreuse. Comme si pour changer la mentalité des hommes et leurs habitudes paresseuses il fallait d'abord se livrer à des évaluations de dépenses !...

Voulant assister durant le dernier carême au sermon prêché à Notre-Dame par Mgr Blanchet, il nous a fallu au bout d'un quart d'heure quitter la place. On avait simplement négligé de fermer le portail des bas-côtés de la cathédrale par où pénétraient tous les bruits de voitures et d'autocars déversant sur le parvis leur cargaison de touristes dominicains dont le piétinement dans les nefs latérales faisait à la voix de l'orateur en chaire un étrange contrepoint. Que penser devant une telle absence de sens commun pour ne pas dire de sens religieux ?

Mesures d'ordre particulier

Outre les mesures d'ordre général et extérieures destinées à réduire ou supprimer le bruit dans les agglomérations il y en a d'autres particulières et locales, d'autant plus faciles à prendre qu'elles ne dépendent pas d'accords avec les autorités administratives responsables. Ce sont les mesures qui dépendent de l'administration intérieure des établissements publics : monuments, musées, écoles, centres d'études... Partout des consignes sévères devraient être données et des mesures pratiques prises afin d'assurer aux visiteurs, aux étudiants, aux artistes le maximum de quiétude. Plus de portes claquantes ; les arrêtes automatiques, les amortisseurs, les feuilures caoutchoutées sont inventés depuis longtemps et devraient être utilisés partout. Pas d'ascenseurs aux machineries bruyantes, pas d'appareils de ventilation fonctionnant avec un bruit d'hélicoptère. Pas d'éclairages fluorescents mal réglés avec des redresseurs de courant produisant une vibration continue excédante pour les nerfs. Dans les lieux d'étude, bibliothèques, salles de documentation, laboratoires, consigne rigoureuse de silence et toutes manutentions devant s'effectuer avec le plus de discrétion possible.

Enfin il faudrait à l'école, à tous les degrés de l'enseignement, surtout le plus élémentaire, par des leçons appropriées et une surveillance exemplaire, donner aux jeunes générations cette exigence de silence dans la vie intellectuelle, professionnelle, sociale. Il faut apprendre à chaque futur citoyen à exiger de lui-même d'abord ce qu'il entend exiger des autres. Chaque bruit inutile est une atteinte à la tranquillité collective, la conséquence d'un manque d'éducation, un défaut élémentaire de tact. L'homme bruyant qui fait claquer les portes, celle de sa voiture comme celle de son appartement, celles des lieux publics dans lesquels il pénètre, qui ne prend aucune précaution dans la conduite des engins qu'il utilise ou dont il dispose, voiture, appareils ménagers, appareil de radio, outillage professionnel, etc... est un individu mal élevé, asocial, dont les actes prennent souvent de ce chef un caractère quasi délictueux qui devrait être réprimé avec sévérité. Il est aussi malséant d'être bruyant inopportunistement que d'être malpropre et malodorant. Si le silence est beauté, le bruit est une des plus insupportables laideurs.

F.-H. Lem.

« Journal du Bâtiment »